

# CONSEIL DES HABITANT-E-S DE VERNIER RÉPONSES DES AUTORITÉS ET DE L'ADMINISTRATION VERNIOLANES AUX RECOMMANDATIONS DES TABLES DÉLIBÉRATIVES

JUIN 2021

*Le présent rapport donne un retour général des autorités et de l'administration verniolanes sur les diverses recommandations élaborées par les trois Tables délibératives constituées dans le cadre du premier Conseil des habitant-e-s de Vernier, ainsi que sur l'ensemble du processus dont elles découlent. Le rapport est complété, en annexe, de « fiches » de réponses détaillées aux différentes recommandations des trois Tables.*

## Contexte

En 2019, la Ville de Vernier, en collaboration étroite avec le Bureau de l'intégration des étrangers du Canton de Genève, l'Université de Genève ainsi qu'une multitude d'associations communales et cantonales œuvrant dans le champ de l'intégration, lançait sur son territoire la programme « **Intégrer par les pratiques citoyennes** ». Cette initiative, qui conçoit la citoyenneté comme une pratique plus qu'un statut juridique ou administratif, vise à mieux comprendre et exploiter la corrélation entre l'intégration des habitant-e-s au sein de leur lieu de vie et leur implication dans diverses démarches participatives et collectives. Le programme part du constat que cette implication permet en effet aux individus de tenir un rôle public reconnu, de se confronter à une certaine diversité de points de vue, d'élargir leur cercle de connaissances, de se sentir davantage concernés et responsables de la chose publique et de développer leur sentiment d'appartenance à leur commune. Mis en œuvre de manière pilote par la Ville de Vernier, le projet a duré, dans sa première phase, jusqu'en juin 2021.

Le **Conseil des habitant-e-s** est un dispositif élaboré et pensé comme moyen d'action pour compléter, localement, de manière la plus ouverte et inclusive possible, la palette des modes / outils de participation. Concrètement, il correspond à un processus permettant aux habitant-e-s de la commune d'exprimer leurs opinions, idées ou projets, puis de participer à un approfondissement, en groupes restreints, des éléments collectivement identifiés comme prioritaires après un processus de délibération. C'est dans le cadre d'une Assemblée constitutive ayant eu lieu en mai 2019 que trois groupes de travail, appelés « Tables délibératives » (TD), se sont constitués autour de différentes thématiques regroupées de la manière suivante :

1. Insertion et intégration ;
2. Aménagement du territoire et transports ;
3. Solidarité et entraide.

Un des principaux objectifs du projet a été d'ouvrir la participation et de toucher une population large. Toutes les personnes résidant ou travaillant sur le territoire communal ont été invitées à prendre part au processus et une attention particulière a été portée à ce qu'une représentation équilibrée de la population verniolane soit visée à travers celui-ci (diversité des appartenances). Ce souci de représentativité a conduit à la mise en place de mesures d'encouragement et de facilitation, ciblant d'une part les personnes migrantes (qu'elles aient le droit de vote ou non), mais aussi divers autres groupes de la population potentiellement marginalisés dans l'exercice des droits civiques, notamment en tentant de déjouer les principaux facteurs discriminants habituels (niveau de français, âge, expérience, etc.). Cela en rappelant ce principe fondamental : se présenter en tant qu'individu (et non pas en tant que groupement d'intérêt ou collectif).

Dans un cadre inclusif, avec l'accompagnement de facilitateurs ou facilitatrices présent-e-s pour modérer leurs échanges, les participant-e-s ont eu l'occasion de délibérer autour de leurs thématiques respectives, soit de faire valoir leurs

opinions, les partager, les approfondir, les confronter à d'autres, convaincre ou se laisser convaincre dans un esprit de respect mutuel pour aboutir à des consensus donnant lieu à des recommandations communes auxquelles l'ensemble des participant-e-s ont pu adhérer. Chacune des TD, qui ont regroupé au total une soixantaine de participant-e-s, a eu l'occasion de se réunir physiquement 6 à 7 fois, malgré les obstacles temporels liés à la situation sanitaire de l'année 2020.

### Les principales étapes du Conseil des habitant-e-s

25 septembre 2018	Vernissage du rapport à l'origine du projet "Participation politique non conventionnelle des résidents étrangers".
Du 26 mars au 16 avril 2019	Stands et séances d'information dans les cinq quartiers de la Ville de Vernier.
23 mai 2019	Assemblée constitutive lors de laquelle les trois thèmes prioritaires ont été choisis par les participant-e-s et sélection des groupes de participant-e-s aux Tables délibératives (TD).
De juin 2019 à novembre 2020	Rencontres et délibérations entre les Tables délibératives (sur les thèmes choisis) avec l'accompagnement de facilitateurs et facilitatrices et d'expert-e-s venant répondre aux questions des participant-e-s.
De janvier 2019 à juin 2021	Ateliers et formations pour le développement des compétences citoyennes.
9 décembre 2020	Séance de restitution (du rapport des Tables délibératives aux autorités verniolanes)
12 mai 2021	Assemblée conclusive en ligne lors de laquelle les autorités verniolanes ont notamment présenté leurs engagements pour donner suite aux nombreuses recommandations et propositions ayant émané des trois Tables délibératives.
Juin 2021	Publication du présent rapport de réponses des autorités et de l'administration municipales aux propositions et recommandations émanant du Conseil des habitant-e-s.

## Méthodologie

Lors de la séance de transmission des travaux par les représentant-e-s des Tables délibératives, le Conseil administratif a rappelé son engagement, tenu dès les premières étapes du projet : la promesse d'étudier chacune des recommandations émanant des rapports, prendre position (quand cela est possible et pertinent), et communiquer publiquement ce retour. C'est l'ambition à laquelle contribue le présent rapport ainsi que les fiches plus détaillées qui l'accompagnent.

Cet engagement des autorités a été porté avec un souci de transparence et de clarté, sur la teneur des réponses envisagées, pour faire honneur à l'énergie investie par les participant-e-s et en cohérence avec les objectifs initiaux du projet. Il ne s'agit pas ici de prononcer les modalités d'une « mise en œuvre » systématique de l'ensemble des mesures proposées par les TD, ou de juger de la pertinence de ces dernières, mais bien de faire part du regard des autorités et de l'administration communale sur celles-ci.

Afin de se prononcer de manière éclairée et circonstanciée, le Conseil administratif a jugé indispensable de s'appuyer sur l'expertise et le préavis des différents services de l'administration concernant les situations et problématiques soulevées.

Au vu du nombre très important de recommandations émises et de la volonté d'y réagir dans les délais les plus brefs (5 mois), cette récolte de données a nécessité un important travail de coordination (assuré par le service de la cohésion sociale) et la mise en place d'une méthode de travail rigoureuse. Ce processus a conduit à la décision de regrouper l'ensemble du contenu transmis par les différentes TD en des thèmes agrégés, plus aisés à appréhender. Chacun de ces sous-thèmes a fait l'objet de la rédaction d'une fiche de réponse comprenant plusieurs recommandations. Ces 18 fiches thématiques ont ensuite été attribuées à différents référent-e-s communaux pour étude et récolte de données. Le nombre de ces fiches ne représente pas la quantité de propositions, mais bien les thématiques générales sous lesquelles elles ont pu être agrégées.

L'ensemble de l'administration municipale a été impliquée dans l'étude de ces propositions, souhaitant ainsi être à la hauteur de l'engagement citoyen témoigné à travers ce projet. Chaque service, équipe ou personne répondante ont pu donner une position générale et argumentée au nom de l'administration par rapport au thème général ciblé ainsi que commenter, dans la mesure du possible, chaque recommandation. L'effort d'uniformisation du matériau récolté s'est cependant arrêté là où le respect de la diversité des recommandations était en jeu : selon les Tables délibératives et les sujets, l'accent a tantôt été mis sur des réponses détaillées, tantôt sur des réponses plus générales.

Malgré ce travail important, l'administration municipale a conscience que le niveau de réponse apporté n'est pas exhaustif et regrette de ne pouvoir présenter des éléments de réponse plus poussés. En effet, les champs couverts par les

différentes propositions sont très larges et les études des différentes pistes à envisager seront explorées dans la continuité du travail des services, bien au-delà de la rédaction de ce rapport.

L'ensemble de ces fiches et des éléments qu'elles contiennent a été repris par le Conseil administratif, pour validation, et pour l'élaboration du retour général ainsi que des cinq grands engagements présentés ci-dessous.

#### Liste des fiches thématiques en fonction des Tables délibératives

<b>Table 1 Solidarité et entraide</b>	TD1R1	Liens intergénérationnels
	TD1R2	Isolement
	TD1R3	Familles
	TD1R4	Précarité
<b>Table 2 Insertion et intégration</b>	TD2R1	Vie associative
	TD2R2	Intégration culturelle
	TD2R3	Apprentissage du français
	TD2R4	Insertion sociale des jeunes
	TD2R5	Insertion professionnelle
<b>Table 3 Aménagement du territoire et transports</b>	TD3R1	Places publiques
	TD3R2	Équipements et infrastructures
	TD3R3	Mobilier urbain
	TD3R4	Éclairage
	TD3R5	Voies de communication et circulation
	TD3R6	Transports publics
	TD3R7	Pollution
	TD3R8	Consommation d'énergie
	TD3R9	Faune et flore

## Retour général

Ce qui s'est dégagé de la séance de restitution des recommandations et qui ressort de la lecture des trois rapports, c'est l'impression d'un engouement, du déploiement d'une énorme « énergie citoyenne ». Cet enthousiasme est très probablement la résultante d'une bonne dynamique de groupe, mais aussi de la mission que les participant-e-s se sont fixée : trouver, collectivement, des réponses à certains besoins et problématiques.

Pour faire honneur à cet engagement et à l'ensemble de ces propositions, qui sont toutes empruntées de l'esprit citoyen que nous cherchons à promouvoir à Vernier,

nous serions tenté-e-s de vouloir tout de suite nous engager dans leur mise en œuvre. Mais cette promesse ne serait pas responsable, ni réaliste, ni encore, dans plusieurs domaines, cohérente. Pourquoi ?

#### *L'importance de la communication*

Tout d'abord, parmi les propositions concrètes qui ont été transmises, beaucoup ont déjà fait l'objet d'une réflexion au sein de l'administration et plusieurs ont été ou sont thématiques dans des prestations et par les différents services. Cette correspondance (parfois frappante) est rassurante, car elle signifie un certain alignement entre les éléments amenés par les groupes d'habitant-e-s impliqué-e-s et la politique menée par le Conseil administratif (en termes d'agenda, et de valeurs défendues). Mais elle questionne aussi, car elle pointe un important enjeu, sur lequel la Ville de Vernier doit manifestement investir davantage : celui de la communication avec la population. Le fait que certains de nos projets phares se révèlent être méconnus d'une part (suffisamment significative) des résident-e-s de la commune, malgré nos diverses initiatives d'information et de promotion, nous interroge. Les retours de trois Tables nous renvoient à la nécessité de faire le point sur notre stratégie en la matière, et sur les moyens dont nous nous dotons pour répondre à nos ambitions.

#### *Des ressources limitées*

En second lieu, il s'avère impossible de pouvoir mettre en œuvre l'ensemble des mesures jugées nécessaires en raison des ressources limitées dont dispose la Ville de Vernier. Mettre en place un nouveau dispositif ou une nouvelle action demande du temps, des forces de travail, et souvent l'allocation de fonds spécifiquement dédiés. Nous avons à cœur d'assurer un service public de qualité, et cette exigence a son coût ; le « faire pour faire » nous semble porteur de peu de sens, et néfaste à terme. Dans un contexte de gestion des finances publiques de plus en plus sensible et tendue, chaque nouvel investissement de notre collectivité doit faire l'objet d'un arbitrage, avec la conséquence, malheureusement assez fréquente, de devoir renoncer à certaines dépenses, même si elles semblent utiles et souhaitables. Ce travail de priorisation est fait en permanence à l'interne, et nous devons également le faire avec les propositions qui nous parviennent des habitant-e-s.

#### *Niveaux de compétences*

L'un des autres éléments de plafonnement de nos actions nous vient du cadre légal et politique. La Ville de Vernier est une administration municipale qui jouit de certaines prérogatives, mais aussi de certaines limites. À Genève, de nombreuses compétences relèvent des autorités cantonales. C'est notamment le cas pour beaucoup de questions qui ont trait à la mobilité, à la sécurité et à l'aide sociale. Les communes peuvent alors donner leur avis sur ces thématiques, mais ne détiennent pas les moyens d'agir à leur échelle. Dans certains autres cas, des acteurs privés sont compétents pour agir (par exemple en matière d'habitat). Sur ces sujets, la commune ne peut ainsi que se contenter de porter certaines

préoccupations de la population, de sensibiliser ou d'alerter, de participer à la réflexion quand elle y est invitée ; elle ne peut en revanche ni intervenir ni exiger une intervention.

### *Légitimité et complémentarité*

Cette question du niveau formel de compétence est aussi associée à la légitimité. Si dans certains domaines nous sommes habilités à agir, nous considérons parfois qu'il n'est pas de notre ressort de le faire. La commune adopte cette position dans une logique de complémentarité et de subsidiarité.

Pourquoi prendre en charge telle ou telle réponse, si la société civile, des acteurs-actrices privé-e-s ou associatifs-ives, ou le canton, le ferait mieux et/ou plus aisément que nous en tant que commune ?

L'administration communale dispose de nombreux atouts : la proximité avec la population, ou encore le fait de disposer de certaines ressources, matérielles, humaines, financières, ou immatérielles (compétences), parfois de manière exclusive. Toutefois, pour certaines initiatives, ces éléments ne constituent pas des atouts centraux, ou restent parfois insuffisants.

### *Vers une culture de la solidarité*

La thématique de l'entraide et de la solidarité, abordée par les Tables 1 et 2, est un domaine qui illustre parfaitement cette limite de l'action communale. Nous savons pertinemment que, même avec les méthodes les plus sophistiquées et l'engagement le plus déterminé, nos professionnel-le-s ne parviendront jamais, seul-e-s, à « résoudre » la problématique de l'isolement. Pour amener des réponses complètes et significatives, nous avons besoin d'agir aux côtés des habitant-e-s. Ensemble, nous pouvons espérer faire converger nos efforts dans la création à Vernier d'une culture de solidarité, qui se diffuse dans la population, qui fasse des émules, sans que l'administration communale en soit seule responsable.

Nous sommes convaincu-e-s que chacun-e, dans sa vie, est à un moment amené-e à faire face à des problématiques financières, sociales, ou de santé. Le fait de pouvoir bénéficier dans ces moments difficiles d'un environnement soutenant est essentiel. Les personnes les plus isolées ne peuvent pas toujours compter sur la présence de leur famille, ou d'ami-e-s. Dans ces cas, c'est à la collectivité et aux institutions, de prendre le relai. Que ce soit pour une aide ciblée, un accompagnement, ou tout simplement une attention, bienveillante. Pour nous, la cohésion sociale commence par la considération d'autrui ; dire bonjour ou échanger des mots avec ses voisin-e-s est dans ce sens déjà un acte citoyen important.

### *Bénévolat, engagement associatif et citoyen*

Au-delà de la composante politique, pour l'administration communale et ses services, ce projet et les nombreuses recommandations proposées ont porté un sens particulier. En effet, l'action citoyenne et bénévole engendre une tout autre dimension que celle des professionnel-le-s : une certaine dimension humaine, empreinte de générosité et d'altruisme, qui est parfois bien plus déterminante que l'expertise des spécialistes. Le fait d'impliquer les habitant-e-s dans la mise en place de certaines solutions, de les consulter ou de leur en confier la responsabilité représente aussi un moyen de s'assurer que ces solutions soient portées par celles et ceux qui perçoivent et en comprennent le mieux les besoins qui en sont à l'origine.

L'encouragement à la participation, c'est un message politique fort, celui de rendre à la population une part de son pouvoir d'agir, de lui signifier la place et le crédit qui lui est accordé, de sensibiliser chacun-e à la responsabilité qu'elle et il doit porter dans une collectivité.

Mais la Ville de Vernier est consciente que cette action volontaire (assurée par les individus, groupes, ou associations) est aussi précieuse, indispensable, que fragile. Dans une société complexe et en changement permanent, avec les modes de vie et les contraintes de notre époque, le fait de donner de son temps, de prendre sur soi certaines responsabilités sans nécessairement prétendre à des contreparties, c'est un investissement, un don, qui ne peut être attendu de tout le monde (ou qui peut être difficilement garanti sur la durée). La commune a le devoir de le reconnaître, de valoriser les efforts consentis, et de soutenir les personnes et organisations là et quand elles en ressentent le besoin.

### *L'expertise du quotidien*

Les services de l'administration sont là pour écouter les besoins (et les envies) des habitant-e-s et des acteurs-actrices des quartiers, pour y répondre, et les soutenir dans la mesure du possible dans leurs démarches. Pour faire ce travail, nous devons maintenir des liens de proximité avec la population, être accessibles, aller à sa rencontre, mais également compter sur le fait qu'elle nous sollicite, et nous alerte quand c'est nécessaire.

Les recommandations des trois rapports s'inscrivent selon nous dans cet esprit : alerter les autorités sur certaines thématiques (familles monoparentales, convivialité dans les quartiers, précarité, personnes allophones, etc.), mais parfois aussi sur des situations très précises (telle rue, telle place, telle catégorie d'âge) qui font l'objet de préoccupations, ou qui suscitent des réflexions, des idées. Les participant-e-s aux Tables délibératives ont démontré l'attention qu'elles et ils portaient à leur environnement, spatial et humain ; elles et ils se sont révélé-e-s être des personnes fines observatrices de la société, exigeantes utilisatrices du domaine public, des personnes « expertes du quotidien », ingénieuses, inventives et ambitieuses.

## Conclusions et perspectives

### 1. Suites générales envisagées sur la base de toutes les recommandations

Les recommandations émises par les trois Tables délibératives représentent de précieux instruments de travail pour notre administration, tout comme de précieux retours pour alimenter nos politiques communales. Le Conseil administratif s'engage à prendre l'ensemble de celles-ci en considération dans les futurs travaux qu'il initiera. Certaines idées précises, comme vous le verrez dans les réponses détaillées contenues dans les fiches annexées, peuvent être directement intégrées à nos actions. D'autres l'ont déjà été, ou ne peuvent pour différentes raisons (précisées dans ces cas) pas l'être.

Certaines thématiques évoquées, ou certaines propositions plus concrètes méritent parfois des clarifications ou un approfondissement. Dans ces cas de figure, le Conseil administratif souhaite que des groupes de travail ad hoc puissent être constitués, dans une configuration à déterminer, au cas par cas.

#### Cinq engagements pris par la Ville de Vernier au terme de ce premier volet du Conseil des habitant-e-s :

**1** D'ici décembre 2021, mettre en place, avec la population, un espace de réflexion (dans une configuration à préciser, mais probablement sous forme d'un groupe de travail sur plusieurs séances) pour **approfondir la perspective de la création d'un système d'échange local (SEL)** de services et de biens.

**2** Initier, début 2022, une **analyse de l'offre disponible en matière de solutions de garde ponctuelles**, et concevoir un plan d'action pour compléter les lacunes / faiblesses de celle-ci.

**3** Durant l'année scolaire 2021 - 2022 : réaliser auprès des **associations verniolanes** (du moins un panel représentatif de ces associations, au vu de leur nombre important) **une enquête sur leurs besoins spécifiques**, dans la perspective :

- de mettre en place de nouvelles réponses mutualisées (de type « maison des associations ») ;
- d'optimiser le soutien qui leur est proposé par l'administration.

**4** Se donner les moyens, ces trois prochaines années, de **poursuivre et renforcer la politique de promotion de la mobilité douce** (par exemple à travers l'extension des aménagements cyclables, l'amélioration du stationnement public et privé, l'encouragement à l'acquisition de vélos, le déploiement du réseau VLS, la facilitation des réparations, ou encore la mise en place de démarches de sensibilisation et de formation).

**5**

Faire un point sur la **stratégie de communication** des prestations (tous services confondus) et évaluer l'impact des outils actuels sur les différents publics ; considérer dans ce cadre certains groupes plus spécifiques de la population (familles, personnes âgées, etc.) et organiser une consultation de ceux-ci en cas de besoin ; identifier les canaux et outils permettant d'**optimiser, le cas échéant, la visibilité de l'action communale** ; prioriser certains projets comme le développement du nouveau **site internet** communal.

Les résultats de ces démarches seront rendus publics à leur échéance, et, dans l'intervalle, un compte-rendu sera régulièrement fait aux participant-e-s des Tables délibératives concernées.

## 2. Perspectives pour le Conseil des habitant-e-s

Le Conseil administratif cherchera ces prochains mois, en discussions avec les partenaires du projet pilote, à trouver les moyens de pérenniser le Conseil des habitant-e-s, sous une forme stabilisée. Ce processus viendra ainsi compléter et renforcer les différentes mesures participatives existantes ou en cours d'élaboration à Vernier (Contrats de Quartier, consultations de la population, assemblées de quartier, etc.).

Nous espérons que par le biais de ces différentes mesures, Vernier contribuera à faire de la participation une composante forte de son identité communale, car, nous en sommes convaincus, « à Vernier, la politique c'est vous ! »

*Cette première expérience très fructueuse s'appuie sur l'engagement d'un large réseau local d'acteurs-actrices (associations ou différents services de l'administration verniolane particulièrement impliqués) ainsi que le soutien et la collaboration soutenue des partenaires suivants :*

- *Institutions :*
  - *Commission fédérale des migrations (CFM) ;*
  - *Bureau de l'intégration des étrangers ;*
  - *Ville de Vernier : service de la cohésion sociale ;*
  - *Institut d'études de la citoyenneté de l'Université de Genève.*
  
- *Associations (constituées en collectif) :*
  - *Université populaire albanaise (en charge de la coordination du collectif) ;*
  - *Camarada, F-information, Pop démocratie, DPGE, Fédération Maison Kultura, Bolivia 9, Laços.*
  
- *Prestataires principaux :*
  - *CYC Partenaires (modération-facilitation de l'Assemblée constitutive et des Tables délibératives) ;*
  - *Chat & SA et Artieda films (communication) ;*
  - *Interface (évaluation du projet) ;*
  - *Association « Chez nous, c'est chez toi » (ensemble des repas pour les Tables délibératives).*
  
- *Les habitant-e-s !*

*La Ville de Vernier remercie chaleureusement l'ensemble de ces personnes sans qui cette première édition du projet n'aurait pu exister. L'ensemble des soutiens apportés à ce dispositif qui s'articule sous plusieurs formes a été précieux au cours des deux années du projet. Leur engagement a contribué, nous l'espérons, à l'intégration de plusieurs citoyen-ne-s verniolan-e-s.*

Martin STAUB  
Conseiller administratif

Mathias BUSCHBECK  
Maire

Gian-Reto AGRAMUNT  
Conseiller administratif